FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

WABO GEL LOC 1:1 PTA

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07/18/2022	960000014654	Date de la première version publiée: 07/18/2022

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit	:	WABO GEL LOC 1:1 PTA
Code du produit	:	000000000058412609
Autres moyens d'identification	:	Part #80055

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur	:	Watson Bowman Acme Corp.
Adresse	:	95 Pineview Drive Amherst, NY 14228
Numéro d'appel d'urgence	:	ChemTel: +1-813-248-0585
Numéro National d'Appel en cas d'Urgence	:	Canada: 1-800-255-3924 ChemTel contract no. MIS9240420

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée	:	Mastic
Restrictions d'utilisation	:	Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Irritation cutanée	:	Catégorie 2
Irritation oculaire	:	Catégorie 2A
Sensibilisation cutanée	:	Catégorie 1
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique	:	Catégorie 2
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	:	Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H401 Toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391 Recueillir le produit répandu.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols peut provoquer une irritation de l'appareil respiratoire.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Préparation à base de :
résine époxydique

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No.-CAS	Concentration (% w/w)
bisphénol-a-épichlorhydrine, produit de réaction	p,p'-Isopropylidène-diphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane	25068-38-6	>= 50 - < 100

dioxyde de titane	Pigment Blanc 6	13463-67-7	>= 1 - < 5
PRODUITS DE RÉACTION BISPHÉNOL-A	2,2'-{Isopropylidè-nebis[(4,1-phénylé-noxy)méthylène]}bis(oxirane) homopolymérisé	25085-99-8	>= 1 - < 5
oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	2210-79-9	>= 0.1 - < 1

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux	:	Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer immédiatement les vêtements souillés.
En cas d'inhalation	:	En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.
En cas de contact avec la peau	:	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant. En cas d'irritation, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	:	Enlever les verres de contact. Maintenir les paupières ouvertes et nettoyer abondamment avec de l'eau fraîche et propre ou une solution de rinçage d'œil puis consulter un médecin.
En cas d'ingestion	:	Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical. Ne PAS faire vomir.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	:	Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée.
Avis aux médecins	:	Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	:	Mousse Eau pulvérisée Poudre sèche Dioxyde de carbone (CO2)
Moyens d'extinction inappropriés	:	jet d'eau
Produits de combustion dan-	:	vapeurs nocives

gereux		oxydes d'azote fumées noir de carbone oxydes de carbone
Information supplémentaire	:	Le danger dépend des produits et des conditions de combustion. Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par la chaleur. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.
Équipements de protection particuliers des pompiers	:	Les pompiers doivent être équipés d'un masque à oxygène autonome et d'un matériel anti-feu.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols/brouillards de pulvérisation. Porter un appareil de protection des yeux/du visage. En cas d'exposition à des concentrations élevées de vapeur, quitter immédiatement la pièce. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	:	Les déversements importants devraient être récupérés mécaniquement (par pompage) pour être éliminés. Recueillir avec une matière absorbante inerte (ex : sable, terre, etc.). Eliminer immédiatement le produit récupéré selon les règles en vigueur.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Conseils pour une manipulation sans danger	:	Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Eviter la formation d'aérosols. Éviter l'inhalation de bruines/vapeurs.
Information supplémentaire sur les conditions de stockage	:	Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Température de stockage recommandée : 10 - 32 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Protéger de l'humidité.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
dioxyde de titane	13463-67-7	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Poussière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (fraction de poussière respirable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m3 (Dioxyde de titane)	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont soumis à des concentrations supérieures à la limite d'exposition permise en milieu de travail, ils doivent utiliser un appareil respiratoire homologué approprié.
Porter un masque à filtre de particules / pour vapeurs organiques certifié NIOSH (ou équivalent).

Protection des mains

Remarques : Porter des gants protecteurs résistant aux produits chimiques. Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux : Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.

Mesures de protection : Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.
Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux pro-

		duits chimiques pour la construction Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.
Mesures d'hygiène	:	Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	liquide
Couleur	:	gris
Odeur	:	légère
Seuil olfactif	:	non déterminé
pH	:	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	:	non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	:	non déterminé
Point d'éclair	:	> 200 °F Méthode: Creuset fermé Seta
Taux d'évaporation	:	> 1 (Ether diéthylique=1.0)
Inflammabilité (liquides)	:	non inflammable
Auto-inflammation	:	non auto-inflammable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible

Densité de vapeur relative	:	Plus lourd que l'air.
Densité relative	:	1.13
Densité	:	Donnée non disponible
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable aux mélanges.
Température d'auto-inflammabilité	:	Non applicable
Température de décomposition	:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible
Point de sublimation	:	Donnée non disponible
Poids moléculaire	:	Non applicable

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Stabilité chimique	:	Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.
Conditions à éviter	:	Eviter la chaleur. Eviter toute contamination.
Matières incompatibles	:	Acides forts Des bases fortes Oxydants forts Agents réducteurs forts

Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

IARC	Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme	
	dioxyde de titane	13463-67-7

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques	:	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	:	Toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité	:	Remarques: Compte tenu des propriétés de plusieurs composants, ce produit n'est pas considéré comme facilement biodégradable selon la classification de l'OCDE.

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation	:	Remarques: En raison de la consistance et de la faible solubilité du produit, il n'est vraisemblablement pas biodisponible.

Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux	:	Remarques: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère. Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire	:	Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle. Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus	:	Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales. Les résidus sont à éliminer comme la substance/le produit.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Numéro ONU	:	UN 3082
Nom d'expédition des Nations unies	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (BISPHÉNOL-A-ÉPICHLORHYDRINE RÉSINES ÉPOXYDIQUES M <=700)
Classe	:	9
Risque subsidiaire	:	EHSM
Groupe d'emballage	:	III
Etiquettes	:	9 (EHSM)

IATA-DGR

UN/ID No.	:	UN 3082
Nom d'expédition des Nations unies	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (BISPHENOL-A-EPICHLORHYDRIN RESINS M <=700)
Classe	:	9
Risque subsidiaire	:	EHSM
Groupe d'emballage	:	III
Etiquettes	:	Miscellaneous, Environmentally hazardous
Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	964
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	964
Remarques	:	Les dispositions suivantes peuvent s'appliquer aux produits dans des emballages contenant une quantité nette inférieure à 5 kg : ADR, RID, ADN : Disposition spéciale 375 ; IMDG : 2.10.2.7 ; IATA : A197 ; TDG : Disposition spéciale 99(2) ; 49CFR : §171.4 (c) (2).

Code IMDG

Numéro ONU	:	UN 3082
Nom d'expédition des Nations unies	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (BISPHENOL-A-EPICHLORHYDRIN RESINS M <=700)
Classe	:	9
Risque subsidiaire	:	EHSM
Groupe d'emballage	:	III

Etiquettes	:	9 (EHSM)
EmS Code	:	F-A, S-F
Polluant marin	:	oui
Remarques	:	Les dispositions suivantes peuvent s'appliquer aux produits dans des emballages contenant une quantité nette inférieure à 5 kg : ADR, RID, ADN : Disposition spéciale 375 ; IMDG : 2.10.2.7 ; IATA : A197 ; TDG : Disposition spéciale 99(2) ; 49CFR : §171.4 (c) (2).

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Numéro ONU	:	UN 3082
Nom d'expédition des Nations unies	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (BISPHÉNOL-A-ÉPICHLORHYDRINE RÉSINES ÉPOXYDIQUES M <=700)
Classe	:	9
Risque subsidiaire	:	EHSM
Groupe d'emballage	:	III
Etiquettes	:	9 (EHSM)
Code ERG	:	171
Polluant marin	:	non
Remarques	:	Les dispositions suivantes peuvent s'appliquer aux produits dans des emballages contenant une quantité nette inférieure à 5 kg : ADR, RID, ADN : Disposition spéciale 375 ; IMDG : 2.10.2.7 ; IATA : A197 ; TDG : Disposition spéciale 99(2) ; 49CFR : §171.4 (c) (2).

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA	:	Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
DSL	:	Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

ACGIH	:	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	8 heures, moyenne pondérée dans le temps
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision	:	07/18/2022
Format de la date	:	mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR